

À tous les membres du SFMM

Équité salariale

Pire que les 12 travaux d'Astérix Le gouvernement sème la zizanie et l'iniquité

La *Commission d'équité salariale (CÉS)* nous a appris que les amendements législatifs apportés à la *Loi sur l'équité salariale*, adoptés en mai 2009 (projet de loi n° 25) viennent interférer dans nos travaux en vue de compléter l'équité salariale des Cols blancs de l'île de Montréal. Entrée en vigueur le 28 mai 2009, la loi n° 25 vient brouiller les cartes de sorte que personne n'y comprend plus rien à rien! Souplesse et rigueur nous disait le ministre du Travail de l'époque, David Whissell! On nous a bernés!

D'où provient cette zizanie ?

Une interprétation de la *Loi* amendée fait en sorte que les villes reconstituées le 1^{er} janvier 2006 qui avaient, jusqu'à tout récemment, l'obligation de réaliser le maintien de l'équité salariale à la suite des résultats de l'exercice d'équité de la ville-centre, sont dorénavant considérées comme de nouvelles entreprises. De ce fait, chacune doit mettre sur pied un exercice distinct et complet d'équité salariale débutant le 1^{er} janvier 2006 jusqu'à aujourd'hui et le terminer avant le 31 décembre prochain, sous peine de payer des pénalités additionnelles.

Conséquences concrètes ?

Alors que les travaux allaient bon train en vue de permettre à plusieurs syndiquéEs qui occupent des emplois à prédominance féminine de recevoir les correctifs monétaires auxquels elles ont droit, voilà que le SFMM doit constituer 12 comités d'équité salariale qui s'ajoutent à ceux déjà en place (Ville de Montréal et à la Société du parc Jean-Drapeau, sans compter les comités de maintien déjà en place). Alors que nous n'avons même pas terminé l'exercice en cours, nous voilà donc obligés d'entreprendre autant d'exercices distincts et complets pour les salariéEs de chacune de ces villes.

Avis contraire de Nathalie Normandeau

Pourtant, au printemps 2006, le SFMM contrait les demandes de la Ville de Montréal nouvellement fusionnée. Il sollicitait Nathalie Normandeau, alors ministre des *Affaires municipales, Régions et Occupation du Territoire (MAMROT)* tandis que la Ville pressait son gouvernement en vue d'obtenir : un délai supplémentaire pour réaliser le programme d'équité salariale; une exemption de paiement sur les intérêts légaux à courir et une modification au processus prévu à la *Loi* pour réaliser l'équité salariale dans chacune des 15 villes reconstituées — ce qui aurait porté à 16 (incluant la ville-centre) le nombre de comités en vue de réaliser le processus. Accompagné d'Henri Massé, alors président de la FTQ, le SFMM a réussi à convaincre la ministre Normandeau, de sorte qu'elle s'est finalement rangée à nos arguments et s'est opposée à chacune des demandes de Montréal.

Le gouvernement Charest au service des intérêts patronaux

Quatre années plus tard, voilà que le vent tourne. Le gouvernement en maintenant son interprétation, suscite le chaos et le désordre puisque plusieurs questions d'application pratique posées à la *CÉS* demeurent sans réponse et solution. Pourtant les motifs qui ont justifié la décision de la ministre Normandeau sont les mêmes que ceux réitérés tantôt auprès de la *CÉS*, en compagnie du secrétaire général de la FTQ, René Roy et Michel Bibeault, directeur du SCFP, tantôt aux représentants des ministères du *Travail* et des *Affaires municipales, Régions et Occupation du Territoire (MAMROT)* soutenus par les conseillères et spécialistes du SCFP, Lise Simard et Annick Desjardins ainsi qu'auprès de l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)*. Il n'y a pas une tribune où notre présidente, Monique Côté, n'a pas multiplié nos représentations.

La CÉS n'a pas fait son travail

Jusqu'à ce jour, la CÉS a tardé et n'a pas informé l'ensemble des villes concernées des impacts suscités par ces amendements législatifs. Elle a laissé le flou s'installer et n'a pas jugé bon d'interpeller les parties afin de les informer de ce changement de cap. Elle n'a pas tenu de rencontre où tous – représentants des municipalités et du Syndicat – auraient été instruits de son interprétation de la *Loi* et surtout des conséquences sur les démarches actuelles.

Un manque flagrant de volonté politique

À quand une réelle volonté politique de respecter l'engagement pris envers les femmes pour corriger la discrimination dont plusieurs personnes (majoritairement des femmes) paient encore le prix? Le SFMM dénonce cette situation et fait pression sur le gouvernement et la CÉS. Le bon sens doit s'imposer et vite.

Demeurez à l'affût de l'information syndicale, car il se pourrait fort bien que nous ayons besoin de votre appui!

Historique du dossier

- 1996** Adoption de la *Loi sur l'équité salariale*. Le SFMM met en place des comités d'équité salariale avec la Ville de Montréal et la CUM et débute les travaux.
- 1999** De façon unilatérale, la Ville de Montréal et la CUM mettent fin aux travaux d'équité salariale dont le 1^{er} affichage avait été réalisé alléguant les fusions municipales. Les villes de l'Île font de même alors que certaines ont réalisé plus de 60 % des travaux.
- 2000** Adoption de la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* et reporte au **21 novembre 2005** la date limite pour finaliser l'équité salariale.
- 2002** Au **1^{er} janvier**, la nouvelle Ville de Montréal est créée.
- 2003** Élection du gouvernement Charest sur la promesse de faire les défusions.
- 2004** Référendums sur les défusions (**20 juin**).
- 2005** À la suite de l'appariement des fonctions, un comité d'équité salariale est formé à nouveau et débute le Programme d'équité salariale pour l'ensemble des emplois féminins et masculins de la Ville de Montréal.
- 2006** **1^{er} janvier**, reconstitution de 15 municipalités sur l'île de Montréal. La ministre Normandeau nous confirme que malgré les défusions, c'est à la ville-centre que revient la responsabilité de réaliser l'équité salariale pour toutes les villes de l'île.
- 2009** Dépôt du projet de loi n° 25 *Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale* et sanctionnée le **28 mai 2009**.
- 2010** Selon l'interprétation qu'en fait le gouvernement, le SFMM doit créer 12 nouveaux comités et recommencer l'exercice déjà passablement avancé pour chacune des villes reconstituées au **1^{er} janvier 2006**.

Après plus de 14 ans; 95,000 heures de travail, d'enquêtes, de nominations, de départs, de formation; après des démarches auprès de plusieurs ministres et de commissaires de la CÉS; après plusieurs avis juridiques, on nous dit qu'il faut créer 12 comités composés de plusieurs personnes, diffuser la formation à ces gens, etc. Mais combien cela va-t-il coûter aux citoyens? Nous, nous l'estimons à plusieurs millions de dollars! Et cela n'inclut pas les correctifs monétaires découlant de l'équité salariale.

Ne croyez-vous pas que la farce a assez duré?

Vous avez de commentaires? Écrivez-nous à equitesalariale@sfmm429.qc.ca.